



Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Madrid

8-12 avril 2002

Distr. limitée
10 avril 2002
Français
Original: anglais

Point 9 de l'ordre du jour

**Déclaration politique et Plan d'action international
sur le vieillissement, 2002**

Rapport de la Grande Commission

Additif

Projet de plan d'action international sur le vieillissement, 2002*

Rapporteur : Mme Ivana Grollová (République tchèque)

1. À sa _____ séance, le _____ avril 2002, la Grande Commission a approuvé les modifications ci-après apportées au texte du projet de plan d'action international sur le vieillissement, 2002, et recommandé leur adoption à l'Assemblée.
2. La nouvelle mesure proposée par le Groupe des 77 (G-77) [alinéa a)] au paragraphe 55 a été révisée comme suit :

« Prendre des mesures concrètes pour protéger et aider les personnes âgées dans les situations de conflit armé et d'occupation étrangère, et notamment fournir des services de réadaptation physique et mentale à celles qui souffrent d'incapacités du fait de ces situations. »
3. L'alinéa c) du paragraphe 84 et sa variante ont été révisés comme suit :

« Assurer des services de réadaptation physique et mentale aux personnes âgées souffrant d'incapacités. »

* Pour le texte du projet de plan d'action international sur le vieillissement, 2002, voir A/CONF.197/3/Add.2, 3 et 5.

